

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 06 avril

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Municipal Délégué**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Charlélie, ARNAUD, Marine TOINON, , André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Christine FELIX, Cyril RONZE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Véronique GENEVRIER, Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023 04 05

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-1,

Considérant que le Budget Primitif dressé pour l'exercice 2023 est présenté en Conseil municipal,

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à 4 457 485,49 euros. Elle reprend l'excédent reporté de 379 996,49 euros de l'exercice 2022,

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes à 2 953 141,93 euros.

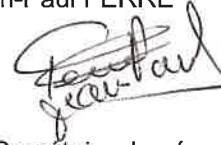
Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré,

- adopte à la majorité (20 voix pour, 07 voix contre) le Budget Primitif 2023 sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 07 avril 2023

Le Président de séance,
Jean-Paul FERRE



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :